

**SYNDICAT
INTERCOMMUNAL
DU PLATEAU
DE PLOUDIRY**

**COMPTE-REDU DU COMITE SYNDICAL
DU JEUDI 25 FEVRIER 2021**

Présents	Absents et excusés
AUVRET Stéphane, BARON Jacques, BILLON Henri, CAM Jean-Yves, CANN Joël, DONVAL Éric, DONVAL Jean-Michel, GUEGUEN Marie-Laure, HERRY Stéphane, HOURMANT Mickaël, LAURENT Sandrine, LE DIZES Benoît, MILIN Emma, PHILIPPE Georges, QUENTRIC BOWMAN Morgane, SOUDON Chantal, TOURBOT Jacqueline et TROËL Erwan.	CADIOU Lauren (pouvoir à QUENTRIC BOWMAN Morgane), CALBA Thibault et LAURANS Patrick (pouvoir à DONVAL Jean-Michel)

Le Président informe de la présence de Monsieur FAYOLLE, Conseiller aux décideurs locaux (CDL), rattaché au Service de gestion comptable de LANDERNEAU.

ORDRE DU JOUR

Relais Parents Assistantes Maternelles (RPAM) - Subvention pour l'année 2021.

Le Président rappelle la création depuis le 1^{er} avril 2008 du Relais d'Accueil de Parents et d'Assistantes Maternelles (RPAM) intercommunal. La gestion est assurée par En jeux d'Enfance (Association Don Bosco).

Le Syndicat Intercommunal du Plateau de Ploudiry verse chaque année une participation financière aux frais de fonctionnement du RPAM pour le compte des communes de Ploudiry, La Martyre et Tréflévenez qui lui ont confié leur compétence enfance.

Le comité syndical décide d'allouer à En Jeux d'Enfance, pour l'année 2021, une aide financière d'un montant maximum de 4 000,00 euros.

RIFSEEP – Enveloppe du Complément Indemnitaire Annuel

Le Président rappelle aux membres du comité syndical, la délibération del2019215 du 31 janvier 2019 fixant les modalités du RIFSEEP.

Le régime indemnitaire des agents prévoit

- Une indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise versée mensuellement (IFSEEP),
- Une indemnité liée à l'engagement professionnel, le complément indemnitaire annuel (CIA) est versé annuellement au mois de mars (année n+1). Le montant est limité au plafond individuel annuel maximum retenu par l'organe délibérant.

Au vu des entretiens professionnels des agents, le Président propose de fixer l'enveloppe annuelle du CIA à un montant maximum de 2 340 euros.

Service technique – Convention avec la commune de LOCMEJAR.

Le Président informe les délégués que par courrier en date du 21 janvier 2021, la commune de LOCMEJAR a sollicité son adhésion au Syndicat Intercommunal du Plateau de Ploudiry (SIPP) pour la compétence « service technique » à compter du 1^{er} mars 2021.

Le Président rappelle au comité syndical que le SIPP est un syndicat intercommunal « à la carte » qui exerce différentes compétences (service technique, service animation, transport scolaire, etc...) sur le territoire de ses communes membres (PLOUDIRY, LA MARTYRE, LOC-EGUINER, TREFLEVENEZ, LE TREHOU et SAINT-ELOY). Chaque collectivité adhère aux compétences en fonction de leur besoin.

L'adhésion de la commune de LOCMELAR entrainera la modification des statuts du SIPP qui doivent ensuite être validés par les communes adhérentes.

Vu la date de début des interventions souhaitée par la commune de LOCMELAR et afin de respecter les délais légaux, le Bureau propose

- une adhésion de la commune de LOCMELAR à partir du 1^{er} janvier 2022
- sur la période comprise entre le 1^{er} mars 2021 et le 31 décembre 2021, les modalités techniques, administratifs et financières des interventions du service technique soient fixés par une convention.

Approbation du compte de gestion de l'année 2020

Le Comité Syndical,

après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier Principal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2020,

Après s'être assuré que le Trésorier Principal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant,

- 1) - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3) - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Compte administratif de l'année 2020

Madame Chantal SOUDON, Vice-présidente en charge des finances, présente les comptes de l'année 2020 et informe que ces derniers sont conformes au compte de gestion dressés par le Trésorier.

	Fonctionnement	Investissement
Résultat antérieur	48 670,38	-15 851,83
Dépenses	808 317,83	77 567,17
Recettes	805 940,12	343 409,12
Résultat	46 292,67	249 990,12
Résultat global fonctionnement et investissement		296 282,79

Les répartitions analytiques se font comme suit :

Compétences	Résultat de fonctionnement	Résultat d'investissement
Transport scolaire	-4 690,98	15 998,01
Service des sports	2 314,11	45 333,45
Service technique	24 985,60	191 540,48
Maison du Plateau	2 570,07	-39 558,31
Animation enfance	18 469,29	36 847,97
Service funéraire	609,37	406,89
Animation sportive	2 035,21	-578,37
Total	46 292,67	249 990,12

Conformément aux règles en vigueur, le Président quitte la salle au moment du vote.

Affectation des résultats de l'année 2020 au budget de l'année 2021

Le Président rappelle les résultats du compte administratif de l'année 2020 aux membres du comité syndical
Vu le projet du budget primitif 2021, il est proposé le vote de l'affectation des résultats de l'année 2020 comme suit

Libellé	Résultat 2020	Imputation BP 2021	Libellé	Montant
Résultat de fonctionnement	46 292,67	R/002	Solde d'exécution de la section de fonctionnement	46 292,67
Résultat d'investissement	249 990,12	R/001	Solde d'exécution de la section d'investissement	249 990,12

Budget primitif de l'année 2021

Le Budget primitif 2021 a fait l'objet d'un travail de préparation et d'arbitrages des commissions.
Le Président fait état des dépenses d'investissement retenues lors de ces réunions préparatoires :

Article	Désignation	Montant
2051	Etude énergétique Bâtiments	20 000,00
2051	Logiciel enfance	10 000,00
2051	Migration vers JVS Interco Cloud	1 800,00
2158	Broyeur épareuse	12 000,00
2158	Balai pour balayeuse	1 614,00
2158	Tondeuse débroussailleuse	3 390,00
2158	Matériel d'espace verts	2 096,00
2183	matériel informatique	1 010,00
2184	Mobilier	2 000,00
2188	Supports vélos	270,00
2188	Tapis (sport)	2 000,00
Montant total des investissements		56 180,00

Le Budget, conformément aux tableaux annexés, s'équilibre ainsi :

- section de fonctionnement à 892 850,00 euros
- section d'investissement à 304 400,00 euros

pour un montant total de 1 197 250,00 euros

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h45.

Transmission en Préfecture :

Affichage le :

Le Président,
Georges PHILIPPE.